



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 82056

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur le décret n° 2015-621 du 4 juin 2015 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant de son ministère. Ce décret proroge (pour une durée de cinq ans) le Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées. Il souhaite savoir si, conformément à l'article 2 du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006, le renouvellement de ce comité a fait l'objet d'une étude préalable permettant de vérifier que la mission qui lui est impartie répond à une nécessité et n'est pas susceptible d'être assurée par une commission existante. Si tel est le cas, il souhaite que lui soit communiquée une synthèse des résultats de cette étude.

Texte de la réponse

Le Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS) a été renouvelé pour une durée de cinq ans par le décret n° 2015-621 du 4 juin 2015, aux termes d'une étude réalisée conformément à l'article 2 du décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 ayant conclu à la nécessité de son maintien. En effet, le CTPS assure une mission de conseil et d'appui technique du ministère chargé de l'agriculture dans la préparation et l'exécution des politiques publiques relatives aux variétés de semences et de plants. Il contribue notamment à la réalisation du plan d'action « semences et agriculture durable » du projet agro-écologique pour la France porté par le ministre en charge de l'agriculture. Cette instance paritaire, dotée d'une forte représentativité, se compose d'un comité plénier, se réunissant habituellement deux fois par an, et de commissions et sections qui font l'objet d'environ cinquante réunions annuelles. Aucun coût n'est supporté par le ministère pour son fonctionnement, et le CTPS ne dispose d'aucun budget propre. L'expertise et l'espace de concertation qu'il représente sont indispensables au ministère au regard des répercussions techniques et économiques de la politique des semences sur l'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82056

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4647

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5942